

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD37

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 8, après le mot :

« arrêté »,

insérer le mot :

« conjoint ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.